

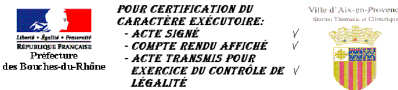


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-554**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102303-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

1/ Plan de recrutement année 2016

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe à temps complet. <u>Suppression</u> d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{er} Classe à temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} novembre 2016.
Gardien de police municipal	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de gardien de police municipal à temps complet. <u>Suppression</u> d'un emploi de brigadier chef principal à temps

			complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} janvier 2017.
--	--	--	--

2/ Mises en stage d'agents contractuels

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} Classe à temps non complet (25%). Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} Classe à temps non complet (35%) vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} janvier 2017.

Cette création d'emploi n'entraîne aucune incidence financière.

3/ Modificatif délibération 2016-476 du 10 novembre 2016

Annulation de la suppression de deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1^{er} Classe remplacé par la suppression de deux emplois d'adjoint technique de 1^{er} Classe vacants à l'effectif municipal.

4/ Recours à personnel en vacation

Suite au départ à la retraite non remplacé à ce jour d'un collaborateur de cabinet et au soin que le Cabinet du Maire souhaite apporter dans ses échanges écrits aux nombreuses demandes locales, nationales ou internationales, la Ville d'Aix en Provence souhaite avoir recours à une personne chargée de rédiger des courriers ou des allocutions publiques pour répondre aux différents interlocuteurs du monde politique, administratif ou judiciaire.

Ces interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité, selon les besoins de la Ville et jusqu'au 31 décembre 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

5/ Ouverture d'un poste de Directeur Technique

Suite au départ pour mutation d'un agent à la direction circulation et éclairage public, et afin de maintenir le bon fonctionnement de cette direction, il y a lieu d'ouvrir un emploi de directeur technique basé sur le cadre d'emplois des ingénieurs.

Ce poste est ouvert aux candidats internes à la collectivité. Il pourra être pourvu en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Un jury déterminera les compétences attendues et sélectionnera le (la) candidat(e) qui sera proposé au recrutement.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des ingénieurs entre l'IM 349 et l'IB 1015, en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Cet emploi sera ouvert à compter du 1er Janvier 2017.

6/ Exécution de la Commission administrative paritaire du 23 novembre 2016.

Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 23 novembre 2016 a examiné la situation d'un agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emploi de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'un emploi d'ASEM principal de 2ème classe.

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1^{er} novembre 2016.

Nominations suite à réussite concours :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 23 novembre 2016 portant sur l'examen des nominations suite à réussite concours de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} décembre 2016**.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	5	5	Création de 5 emplois de technicien principal de 2 ^{ème} classe_ Suppression de 3 emplois d'agent de maîtrise et de 2 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} Classe

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **1 983 € (mille neuf cent quatre vingt trois euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Avancements de grade:

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 23 novembre 2016 portant sur l'examen des avancements de grade de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain

nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2016**.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} Classe	3		Création de 3 emplois d'Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe dont 1 avec date d'effet au 23/06/2016
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} Classe		3	Suppression de 3 emplois d'Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe dont 1 avec date d'effet au 23/06/2016
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} Classe	6		Création de 6 emplois d'Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe dont 2 avec date d'effet au 30/06/2016 et 1 avec date d'effet au 01/12/2016
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} Classe		6	Suppression de 6 emplois d'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe dont 2 avec date d'effet au 30/06/2016 et 1 avec date d'effet au 01/12/2016

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **3 246 € (trois mille deux cent quarante six euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Intégration directe dans un autre cadre d'emplois :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 23 novembre 2016 portant sur l'examen de la situation de 9 agents intégrés directement dans un autre cadre d'emplois que leur cadre d'emplois d'origine et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2017**.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	Création d'1 emploi d'adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe Suppression d'1 emploi d'ASEM principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	Création d' 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème}

			classe Suppression d' 1 emploi d'ASEM principal de 2 ^{ème} classe
Adjoint administratif de 2 ^{ème} Classe	1	1	Création d' 1 emploi d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe
Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe	2	2	Création de 2 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe dont 1 avec date d'effet au 01/04/2017 Suppression d'1 emploi d'agent social de 2 ^{ème} classe au 01/01/2017 et d'1 emploi d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe avec date d'effet au 01/04/2017
Gardien de police municipale	2	2	Création de 2 emplois de gardien de police municipale Suppression d'1 emploi d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe et d'1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **7 226 € (sept mille deux cent vingt six euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2016. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2016 toutes charges comprises à 5 760 € (cinq-mille sept-cent-soixante euros), somme imputable au budget de la Ville 2016 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 71 760 € (soixante et onze-mille sept-cent-soixante euros) sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **APPROUVER** la modification de la délibération 2016-476 du 10 novembre 2016
- **DECIDER** de fixer le taux de vacation à 20 € brut de l'heure pour le paragraphe 4/ Recours à personnel en vacation.
- **DECIDER** que l'intervenant sera rémunéré au vue d'un état d'heures établi par le service, dans la limite de 40 heures par mois soit un total de 480 heures par an.

- **DIRE** que la dépense résultant de ce fonctionnement s'élève à 13 250 € (treize-mille deux-cent-cinquante euros) toutes charges comprises, s'effectue sur l'imputation 64-131 "pour le personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires et est prévue aux crédits du Budget 2016 et 2017.

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville suite à la commission paritaire prendront effet à compter du **1^{er} novembre 2016** pour l'agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique, du **1^{er} décembre 2016** pour les nominations concours, du **1^{er} janvier 2016 (sauf indications contraires)** pour les avancements de grade et du **1^{er} janvier 2017 (sauf indications contraires)** pour les agents intégrés.

DL.2016-554 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»